

Les subsides

M. Pinard: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député du Yukon (M. Nielsen). Il s'est plaint au début de son intervention de ce que le Parlement n'a pas la possibilité de délibérer sur les affaires étrangères. Il sait fort bien que notre Règlement permet à l'opposition de soulever cette question, comme elle le fait aujourd'hui. Elle aurait pu choisir ce sujet, ce qui aurait été beaucoup plus sérieux et plus approprié. Le député pourrait-il nous expliquer pour quelle raison elle n'a pas choisi ce sujet aujourd'hui, peut-il nous dire où se trouve son critique des affaires étrangères?

M. Nielsen: Je suppose qu'on peut pardonner au président du Conseil privé—je dis cela par générosité et sans vouloir l'offenser—car il n'a pas été ici assez longtemps pour connaître l'usage qui existait avant l'élection de l'actuel premier ministre. Les affaires extérieures et étrangères étaient alors débattues annuellement, à des jours choisis par le gouvernement. Dans mes débuts ici, il y avait deux jours consécutifs de temps gouvernemental qui étaient désignés pour l'examen des affaires extérieures. Je dois dire que grâce à cela, il y avait beaucoup plus d'harmonie entre l'opposition et le gouvernement en matière d'affaires extérieures et étrangères, comme il se doit, car telle est la ligne de conduite que nous devrions adopter sur la scène internationale dans ce domaine exceptionnel.

Lorsque le premier ministre a été élu, tout cela a changé. Le président du Conseil privé nous a parlé de l'usage qui régnait quand il a été élu pour la première fois. Il devra reconnaître que la situation a changé depuis l'adoption du nouveau Règlement. Or puisque le gouvernement, et je dis gouvernement parce que ce sont ses voix majoritaires qui l'ont décidé, nous a réservé un nombre donné de jours, il ne faut pas qu'il compte que nous allons utiliser ces journées-là comme bon lui semble. C'est à nous de choisir, et pas à lui. Il aimerait nous imposer des sujets de discussion ces jours-là, mais nous avons encore la liberté de choisir, nous-mêmes. J'espère que cela répond bien à la question du président du Conseil privé.

M. Pinard: Pas du tout, monsieur le Président. Encore une fois, le député du Yukon veut nous laisser croire que les modifications apportées au Règlement en vertu desquelles l'opposition dispose de 25 journées d'opposition par année ont été adoptées à cause de la majorité libérale. Ce n'est tout simplement pas vrai. Ce n'est pas le cas.

M. Nielsen: Elles ont été adoptées grâce à la clôture.

M. Pinard: Elles n'ont même pas été adoptées grâce à la clôture. Non, ce n'est pas vrai. Ce dont nous parlons s'est produit en décembre 1967 ou 1969.

M. McGrath: C'était en 1969.

M. Pinard: C'était avant que je siége ici, en 1969. C'est grâce au consentement unanime de la Chambre des communes que ce Règlement refondu a été adopté. J'invite mon collègue à vérifier le compte rendu.

M. Nielsen: C'est ce que vous auriez vous-même dû faire.

M. Pinard: L'adoption de 25 journées d'opposition a été appuyée par toute la Chambre des communes, en 1969. Lorsque les conservateurs parlent de clôture, ils songent aux paragraphes 75A, 75B et 75C du Règlement. Cela ne faisait pas

partie de l'entente. Le député devrait être mieux au courant de la procédure des subsides qui a été adoptée unanimement par la Chambre des communes en 1969.

L'opposition a maintenant 25 jours par année pour débattre de sujets de son choix. Elle a traité de diverses questions, mais elle n'a pas semblé s'intéresser aux affaires internationales. Le député dit qu'il revenait au gouvernement d'aborder cette question pendant son propre temps. Nous aurions peut-être eu plus de temps à notre disposition si la sonnerie n'avait pas paralysé nos travaux pendant dix-sept jours au cours des deux dernières années. Malgré tout, ce matin aurait été l'occasion idéale pour l'opposition de traiter de questions internationales. Le critique conservateur des affaires extérieures n'avait qu'à en profiter.

Le député n'a pas répondu à mes questions: Pourquoi son parti n'a-t-il pas choisi de traiter de cet important sujet ce matin, et où est leur critique en la matière?

M. Nielsen: Très, très rapidement, voici ma réponse. J'ai traité de ce sujet à la faveur de la motion. J'ai bel et bien parlé du sujet que le président du Conseil privé me reproche de ne pas avoir abordé. Qu'il ne nous parle pas des 25 jours. Qu'il ne nous accuse pas d'avoir retardé les travaux de la Chambre, alors même que les libéraux ont procédé de telle façon que nous n'avions d'autre choix que de laisser sonner le timbre. Que les députés d'en face ne viennent pas me dire que nous avons freiné le processus parlementaire, alors que, en 1963, ils ont eux-mêmes empêché le gouvernement du premier ministre Diefenbaker de faire quoi que ce soit pendant 49 jours—un record à la Chambre des communes—en faisant de l'obstruction systématique et en forçant le gouvernement du jour de recourir aux mandats du gouverneur général pour obtenir de quoi payer les fonctionnaires. Que les accusateurs d'en face ne viennent pas me parler de bloquer le processus parlementaire.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au chef de l'opposition (M. Nielsen). Bien que mes collègues néo-démocrates et moi-même nous joignons à lui pour critiquer l'arrogance du gouvernement et le mépris dont il fait preuve à l'égard du Parlement et de l'opinion publique, j'ai trouvé assez étrange, je dois dire, d'entendre le chef de l'opposition, le chef du parti conservateur à la Chambre des communes, reprocher à juste titre au gouvernement de n'avoir pas saisi la Chambre d'un débat ou d'une motion d'initiative gouvernementale, par exemple, au sujet de l'entente concernant les essais des missiles de croisière au Canada. Cela me paraît particulièrement étrange, étant donné les remarques formulées le 29 avril dernier par le critique en matière de défense, du parti conservateur le député de Victoria (M. McKinnon), lorsque mon parti a renoncé au temps qui lui était réservé pour tenir un débat sur la défense et la politique étrangère. Voici ce qu'a déclaré ce jour-là le député de Victoria:

La deuxième recommandation interdirait la mise à l'essai des missiles de croisière au Canada. Je pourrais invoquer de nombreuses raisons pour lesquelles nous ne pouvons ni ne devrions appuyer une recommandation de ce genre. Toutefois, je me contenterai, dans le peu de temps à ma disposition, de faire remarquer que nous...